



### Le mot du Président



Patrice Vesin

Bonjour,

Il nous reste un an pour mener à bien les projets qu'il nous a paru intéressant ou important de mettre en œuvre. D'ailleurs pour beaucoup d'entre eux il s'agit du fruit de vos réflexions ou de vos demandes.

Un de ces projets nous tient particulièrement à cœur : la gestion de la circulation sur la RD143C avec entre autres, l'aménagement des ronds-points de Ste Catherine et des Tilleuls... au moins sous la forme d'un projet correspondant aux attentes légitimes des riverains !

Lors de la plénière du 12 septembre, une fois encore, les participants nous ont montré par leurs interventions que la qualité de la vie dans nos quartiers était une priorité pour eux, ce qui nous encourage à continuer nos démarches auprès des élus et des services municipaux et à vous en informer!

Merci à tous, et bonne lecture de cette publication que nous devons à un membre de notre bureau.

Site d'échange d'informations du  
Quartier de Montbernier et ses Coteaux  
(Webmestre : René Baroux)



Le document en un clic

### Sommaire

- 1 - Le mot du Président
- 2 - Réunion plénière du mercredi 12/09/2018
- 3 - Clin d'œil



## Réunion plénière du 12 septembre 2018

### Ordre du jour

- 1 - La Police de sécurité du quotidien
- 2 - La fibre optique - Etat d'avancement
- 3 - Bilan des actions réalisées au sein de notre CQ
- 4 - Rôle des CQ, des Elus, des Services Municipaux  
Nouvelle application « Bourgoin- Jallieu »  
Consultation citoyenne - Action cœur de ville
- 5 - Echange(s)

31 participants et intervenants.

Excusé : Aurélien Leprêtre.



### **Intervention du Commandant Prod'homme (Police Nationale)**

**A**vec la Police de Sécurité du Quotidien, le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à l'une des priorités des Français : la sécurité.

A Bourgoin-Jallieu, la sécurité des citoyens est assurée par la **Police Municipale, la Gendarmerie et la Police Nationale.**

**La Police Municipale** : placée sous l'autorité du maire, elle intervient au sein des communes ou des intercommunalités pour effectuer des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques.

A Bourgoin-Jallieu et sur décision du Maire, la Police Municipale est armée.



**La Gendarmerie** : intégrée aux forces publiques françaises, la gendarmerie a une mission de sécurité publique et de police judiciaire. Elle intervient principalement en zone rurale et périurbaine pour lutter contre la délinquance, assurer la sécurité des personnes et des biens, participer au renseignement et porter secours et assistance aux personnes en difficulté.



**La Police Nationale** : première force de sécurité en France, elle s'occupe de 70 % des actes de délinquance, de 80 % des gardes à vue et intervient sur 99 % des zones sensibles.

Elle assure la protection des personnes, des biens et des intérêts vitaux de la nation. Elle lutte notamment contre la délinquance et la criminalité à travers des missions de prévention et de répression.

La Police Nationale est toujours armée et son périmètre d'intervention est limité à la commune de Bourgoin-Jallieu (et pas l'agglomération qui est du ressort de la Gendarmerie).

Pour accomplir leurs missions, notamment la nuit, ses moyens sont assez limités : une seule patrouille (3 policiers) et un Chef de poste.

Néanmoins, le quartier de Montbernier, bien qu'excentré, n'est pas pour autant oublié. Des patrouilles sont réalisées régulièrement et des contrôles de vitesse seront effectués rue de Bellerive / RD143c.

En journée, des patrouilles en VTT mixtes « Police Nationale et Municipale » se multiplient avec pour objectif de privilégier le contact avec les habitants, ce qui n'est pas naturel lorsque les policiers se déplacent en véhicule.

### Informations utiles :

- Des rendez-vous citoyens « Police Nationale - habitants » sont programmés les 26 septembre, 24 octobre et 28 novembre. Prendre rendez-vous au 04 74 43 97 17
- La boîte au lettre électronique  
**psq-bourgoin@interieur.gouv.fr**  
est à notre disposition pour signaler notamment les incivilités et problèmes divers. Ne pas hésiter à transmettre des photos et documents. En cas d'urgence, faire le 17.
- Le site internet **Service-Public.fr** permet de faire des démarches en ligne, notamment les pré-plaintes, édition du document vierge « tranquillité vacances », signalement des escroqueries à la carte bancaire (Perceval) ...etc.
- N° de téléphone de la Police Municipale 04 74 43 30 50
- N° de téléphone de la Police Nationale 04 74 43 97 17 ou directement le 17

## Fibre optique



**Intervenant : Olivier Dias - 5ème Adjoint**

Le calendrier de déploiement de la fibre optique reste pour l'instant inchangé : 50% de la commune à fin 2018 et l'ensemble de la commune en 2020.

Bourgoin-Jallieu étant classé en zone moyennement dense, nous ne sommes donc pas considérés comme prioritaires...

Un changement d'opérateur a été opéré durant l'été. En plus des 20% qui lui avait été attribués préalablement, SFR prend en charge un certain nombre de zones à développer, dont Bourgoin-Jallieu. Souhaitons que ce changement d'opérateur n'impactera pas le planning actuel...

Une réunion « Commune, SFR, Orange » est programmée le **24 septembre 2018**. Olivier Dias nous informera des résultats de ces échanges.

Réflexion des riverains : la circulation rue du Chanoine Engelvin étant déjà difficile, que deviendra-t-elle si un lotissement voit le jour sur cette parcelle...?

Cette rue sera-t-elle réaménagée (élargissement) ?

Où seront implantés les accès à ce lotissement ?

## Rosières



Devant la complexité administrative et les frais supplémentaires inhérents, le propriétaire du restaurant « l'Etang Gourmand », Pierre Luc Accari, a décidé d'abandonner ce projet.

## Travaux



**Travaux parcelle B36**

**Angle Rues de Belle Rive et Chanoine Engelvin**

Il s'agit de travaux de « fouilles archéologiques préventives » destinés à détecter et à sauvegarder les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés et détruits par des travaux d'aménagements publics ou privés : constructions ou travaux dont la localisation est située sur une zone connue pour sa « sensibilité archéologique ». Les cibles sont notamment des zones d'aménagement concerté (zac) et des lotissements d'une superficie supérieure à 3 hectares.

Ces travaux sont pilotés par la Direction Régionale des Arts et de la Culture (DRAC) et réalisés par l'institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP).

Il s'agit très probablement d'un préalable à un aménagement futur de cette parcelle.

## Chemin de Montbernier



La première tranche des travaux d'aménagement du chemin de Montbernier est terminée. Une petite cérémonie d'inauguration sera programmée prochainement.

La poursuite des travaux jusqu'à la RD143c est en attente de l'autorisation du ou des propriétaires des parcelles concernées par cet aménagement.



Aménagement de la RD143c

La CAPI a été relancée par la Mairie sur ce dossier laquelle a dépêché une maîtrise d'œuvre afin de faire un relevé topographique sur la portion de route située entre le restaurant « Les Tilleuls » et le carrefour Ste Catherine. La maîtrise d'œuvre a fait une esquisse incluant les contraintes de réfection, aménagements sécuritaires, écoulements des eaux, arrêts de bus et circulation.

Une présentation de l'avant-projet aux élus et au Conseil Départemental sera proposée prochainement. Nous serons informés des suites données à ce projet après cette réunion. Pour rappel, ce seront des travaux CAPI sous validation du Conseil Départemental avec probablement une partie des travaux réalisée par la Municipalité.

Les riverains souhaitent qu'une concertation soit engagée sur l'ensemble du projet. Ils s'interrogent sur l'état d'avancement de la déviation de Flosailles, laquelle permettra à terme de décongestionner la RD143c.

Une participante propose qu'un aménagement « en sens unique » de la portion de route située entre les Tilleuls et le carrefour Ste Catherine soit étudié. Le Conseil de quartier s'interroge sur la faisabilité et surtout les délais de réalisation d'un tel projet...

En conclusion, le Conseil de Quartier souhaite qu'une intervention au niveau du Département soit engagée par notre représentant au Conseil Départemental.

Réseau d'eau potable

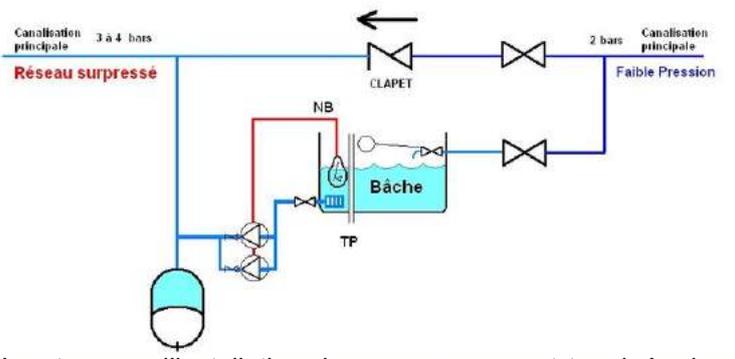


RD143c : local « Surpresseur »

Le réseau de distribution d'eau potable présente des faiblesses au niveau notamment de Montbernier. En effet, la pression manométrique à l'entrée de certaines habitations est de l'ordre de 1 bar alors que 2 à 3 bars sont généralement préconisés pour un bon fonctionnement. L'installation d'un surpresseur destiné à augmenter la pression du réseau de distribution a donc été décidé. Ce dernier a été installé dans un local technique situé sur la RD143c, à mi-distance entre Montbernier et Demptézieu.



Principe d'un surpresseur sur réseau public



Les travaux d'installation du surpresseur sont terminés depuis plusieurs mois et contrairement aux courriers reçus par les riverains annonçant sa mise en service, ce dispositif est toujours en attente de démarrage à ce jour.

La SEMIDAO, entreprise publique locale gestionnaire du réseau de distribution d'eau, ne répond à aucune de nos sollicitations.

Le Conseiller Municipal Délégué à l'Eau et à l'Assainissement sera sollicité afin d'obtenir un calendrier auprès de la SEMIDAO.

Allée de Montauban



Le 27 août dernier, le Président de l'Association des propriétaires de l'Allée de Montauban a adressé un courrier au Directeur de cabinet du Maire afin de lui rappeler que les rencontres des 25/01/2018 et 2/07/2018 étaient restées sans réponse écrite. Ce qui semblait acquis verbalement lors de ces rencontres ne transpire plus à la lecture du courrier de réponse datée du 29 août 2018.

Un accord écrit entre la Municipalité et l'Association représentant les propriétaires est en cours d'élaboration.

Une réunion à ce sujet est programmée le mercredi 19 septembre.



L'état de la portion de chaussée située entre la Rue de Bellevue et la rue de Belle Rive s'est sensiblement amélioré depuis que l'accès au nouveau lotissement a été goudronné.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire du fait de l'état général de la chaussée, de l'absence de trottoir et de place de stationnement non matérialisées, de la présence permanente de poubelles et d'éclairage ...etc.



Une habitante du quartier de Montbernier se plaint de l'envahissement par l'ambrosie d'une parcelle cultivée sur le plateau et l'absence d'intervention de la Municipalité auprès du cultivateur concerné.

Hors réunion, il a été confirmé que les demandes de cette habitante ont bien été traitées par MM. Batillot et Terras. Deux courriers ont été adressés à ce cultivateur et une injonction doit lui être envoyée sous peu. Ce champ sera bien désherbé dans les prochaines semaines...

Les Services municipaux interviennent régulièrement auprès des agriculteurs afin qu'ils gèrent leurs parcelles face à ce fléau.

Plusieurs intervenants de l'assemblée rappellent que l'éradication de l'ambrosie est l'affaire de tous car très complexe à mettre en œuvre.

La culture biologique par exemple implique soit un désherbage manuel, ce qui semble irréalisable sur de grandes parcelles, soit de laisser se développer ces « mauvaises herbes ».

L'application « **GPS Ambrosie** » élaborée en collaboration avec la CAPI permet de faire un diagnostic du degré d'infestation du territoire communal en localisant les parcelles affectées et en évaluant l'importance de l'envahissement de la surface concernée.

Cette application est téléchargeable sur smartphone et tablette.



### Présentation : Olivier Dias

L'application « Bourgoin-Jallieu » est disponible et téléchargeable sur Android et Iphone.

Elle propose un accès à de nombreux services, informations pratiques, actualité, démarches administratives en ligne ...etc.

Sa configuration est totalement personnalisable selon les centres d'intérêt de chacun.

Attention : le pavé « Signalements » destiné à remplacer les fiches de signalement n'est pas encore opérationnel, le temps que l'organisation au niveau des Services Techniques soit ajustée. Une réunion de concertation et de mise au point de ce processus technique est programmée avec les Services Techniques le **04 octobre 2018**.



### Présentation : Cécile De Artola

L'obligation légale faite aux communes rappelle de ne plus réunir les conseils de quartier dans un délai de 6 mois précédant les élections municipales, soit au mois de novembre 2019. Pour plus de cohérence, M. Le Maire a décidé l'arrêt des Conseils de Quartier à l'été 2019.

« Consultation citoyenne » et « Action cœur de ville » sont une opportunité pour l'année à venir pour mettre en place des projets de conseil de quartier à l'échelle municipale.

En qualité d'instances citoyennes et apolitiques, il s'agit de se mobiliser au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants et faciliter la communication entre la collectivité municipale et ses citoyens.

### Ensemble, dessinons la ville de demain

#BJ2028  
La consultation



d'infos sur [bj2028.bva.fr](http://bj2028.bva.fr)

La ville de Bourgoin-Jallieu a récemment permis aux habitants de donner leur avis. Nous avons été 2 541 à répondre à la première phase de la consultation citoyenne lancée début mai.

Ce chiffre important souligne la volonté des Berjalliens de prendre part au débat public et à l'avenir de leur ville.

L'acte 1 de la consultation citoyenne est aujourd'hui terminé. Une grande soirée de restitution de la première phase est programmée le **4 octobre 2018 salle polyvalente à 20 heures**. L'objectif est de transmettre au public les résultats de l'étape 1 de la consultation, et de mettre en lumière les thématiques chères aux Berjalliens pour l'avenir de leur ville. Par la suite, des ateliers seront organisés afin de traiter chacun des quatre thèmes retenus lors de deux soirées (à 20 heures halle Grenette).

- Thème 1 : Mercredis 7 et 21 novembre
- Thème 2 : Jeudis 8 et 22 novembre
- Thème 3 : Mercredis 14 et 28 novembre
- Thème 4 : Jeudis 15 et 29 novembre

## Dispositif « Action cœur de ville »



Le Gouvernement a annoncé la liste de 222 villes retenues dans le cadre du plan national « Action cœur de ville ».

La redynamisation des centres de ces villes va bénéficier de plus de cinq milliards d'euros mobilisés sur cinq ans.

Habitat, économie, mobilité, cadre de vie et Services Publics : le plan « Action cœur de ville » vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres de ces villes.

Réparties dans toutes les régions, en métropole et outre-mer, 222 villes moyennes dont Bourgoin-Jallieu ont donc été retenues pour préparer leurs projets de développement.

**Ce projet est porté par la Ville de Bourgoin-Jallieu et son intercommunalité la CAPI.**

Autres partenaires associés : Région, Département, CCI, CMA...

Lancé en décembre dernier, le déploiement de ce dispositif est réalisé en 3 étapes :

### Phase 1 : Préparation de la convention

Identification des acteurs/partenaires et préfiguration de la gouvernance de projet.

Lancement du recrutement du chef de projet

Signature de la convention-cadre avant le **30 septembre 2018**

### Phase 2 : Initialisation

Réalisation d'un diagnostic transversal et définition de la stratégie d'intervention partagée avec les partenaires.

Elaboration d'un programme d'opérations décliné en actions à mettre en œuvre (**18 mois maximum soit jusqu'au 30 mars 2020**).

### Phase 3 : Déploiement

Mise en œuvre des actions.

Fin des engagements financiers des partenaires au **31/12/2022** et poursuite des actions jusqu'en 2025.

## « Clin d'oeil »



Récolte d'une journée rue de Bellevue et du Chanoine Engelvin... Surprenant non...!